

Camille ELAMINE

De: SERVAIN, Lisa (ARS-IDF) <lisa.servain@ars.sante.fr>
Envoyé: lundi 12 décembre 2022 13:55
À: ARLOT-HENRY, Alice (ARS-IDF)
Objet: TR: ZAC de la Rucherie
Pièces jointes: Avis complémentaire Noisel.pdf

De : Denis BOUTON <denisbouton51@gmail.com>
Envoyé : lundi 12 décembre 2022 13:15
À : SERVAIN, Lisa (ARS-IDF/DTARS-77/SCSSM) <lisa.servain@ars.sante.fr>
Objet : Re: ZAC de la Rucherie

Bonjour Madame SERVAIN

Comme convenu je vous confirme par avance, les conclusions de l'avis complémentaire au titre d'hydrogéologue agréée pour l'affaire citée .

Je suis en phase de rédaction du rapport comprenant deux parties telles que définies dans mon courrier à Epa Marne pour la commande ,

de ma mission (document en pièce jointe).

Je suis en mesure de confirmer que le nouveau projet de ZAC a sensiblement évolué depuis 2006 sur les points principaux suivants :

- La surface totale aménagée passe de 84 hectares à 78 hectares
- La surface imperméabilisée de bassin versant du captage AEP occupée par la ZAC passe de 35,3 hectares à 48 hectares .
- La gestion des eaux pluviales va privilégier l'aménagement de noues paysagères enherbées plantées de haies en bordure de la voirie et en limite des lots

construits

Ainsi les eaux de toitures et de ruissellement des pluies sur les aires étanches (après traitement) seront collectées in situ ,stockées temporairement pour

infiltration différée dans le sous sol vers la nappe sollicitées pour l'AEP . Le principe de rétention des eaux sera renforcé par un aménagement des noues en casiers .

Ce type d'aménagement réduira très sensiblement les volumes de ruissellement et donc des bassins de stockage ainsi que l'impact sur les eaux superficielles sur les milieux

naturels. La réalimentation de la nappe d'eau souterraine sera efficace et le bilan hydrologique naturel localement conservé . A noter que ce mode de gestion des eaux pluviales

favorise leur épuration naturelle (phyto -remédiation) comparable à une prairie naturelle.

En conclusion j'émet un avis favorable au projet d'aménagement de la ZAC de la Rucherie tel que défini en 2022 .

Très sincère considération .

D BOUTON

Me rappeler SVP !!!

Le 12/12/2022 à 10:14, SERVAIN, Lisa (ARS-IDF/DTARS-77/SCSSM) a écrit :

Bonjour M. Bouton,

Comme vu ensemble ce jour, je souhaite recevoir par mail votre avis de principe sur ce projet afin que je puisse rédiger l'avis de l'ARS-DD77 à destination de la préfecture aujourd'hui.

Bien cordialement,

Lisa SERVAIN

Ingénieure d'Etudes Sanitaires

Département Santé Environnement/Cellule Environnement Extérieur

13 AVENUE PIERRE POINT, 77127 LIEUSAIN

Tél : 01.78.48.23.29

ars.iledefrance.sante.fr

Nos ministères agissent pour un développement durable.

Préservons l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !



Sans virus.www.avast.com